



Législature 2024-2028

Procès-verbal n° 12

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 29 juin 2026 à 18h30

Salle de spectacles à Dombresson

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
1.1.	Rappel de l'ordre du jour.....	3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026	3
3.	Communications de la présidence	3
4.	Rapport d'activités des commissions et des délégations.....	3
5.	Nomination du bureau	3
6.	Comptes et gestion 2025.....	6
7.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF°2'975'000 pour la réfection et l'assainissement de la rue des Esserts entre Cernier et Chézard-Saint-Martin	13
8.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF°160'000 pour l'aménagement du cimetière de Fontainemelon	18
9.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF°110'000 pour l'extinction nocturne et l'assainissement de passages pour piétons.....	21
10.	Motions et proposition.....	26
11.	Résolutions, interpellations et questions.....	26
11.1.	Interpellation I26.007 – Parascolaire : concilier ambition et réalisme budgétaire	26
11.2.	Interpellation I26.008 – THAYS est à bout de souffle, que fait la commune ?	28
11.3.	Q26.004 – Piscine d'Engollon : faut-il s'inquiéter de l'état des installations ?	29
12.	Communications du Conseil communal	30



Mme Claudine Geiser (PLR) (ci-après, « la présidente ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

« C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans cette salle, témoin de tant de mes souvenirs d'école, de fêtes, de gymnastique, de bals et de mariages. »

Hier, j'ai eu le privilège d'être invitée à la commémoration du génocide de Srebrenica et de participer à la Marche de la paix, en mémoire des milliers d'hommes, d'adolescents et d'enfants fauchés par la haine. Cette expérience m'a rappelé la chance et le privilège que nous avons d'habiter, de vivre et d'entreprendre dans une région sûre, et d'avoir nos racines profondément ancrées dans un pays en paix.

Dans le contexte géopolitique actuel, marqué par l'instabilité, ce devoir de mémoire s'avère plus crucial que jamais. Il nous rappelle la nécessité d'une vigilance de tous les instants face aux discours et aux actes de division. Notre réponse doit être sans équivoque : cultiver la tolérance et le respect mutuel.

Car la paix n'est pas simplement l'absence de conflit ; c'est une construction active du quotidien. Le respect, quant à lui, ne se négocie pas : il se vit, ensemble, chaque jour. »

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents :	41	Amstutz Jonathan, Barblan Magali, Broggini-Vuillème Christiane, Burren Michel, Callias François, Cazes Hélène, Charrière Cédric, Chopard Annie, Chopard Corinne, Cuche Brian, Cuche Claude-Alain, Cuenat Anita, Debrot Laurent, Douard Romain, Droxler Thierry, Ecoutin-Dupuy Hélène, Emourgeon Raphaël, Faivre Brigitte, Felber Martine, Geiser Claudine, Lardon Patrick, Masini Christian, Monnard Simon, Moratel Déborah, Oppliger Laurent, Pendacheko Rose, Pessina Yves, Peter Christophe, Prost Eric, Sandoz Camille, Tanner Yves, Trachsel Manuela, Tschopp Victor, Vallat André, Velic Mehdi, Veya Laurence
Membres excusés :	5	Bertschi Sarah, Gossin Genghis, Moratel David, Ortega Coline, Petese Julien
Membres suppléés :	5	Dias Filipe, Gless Nathalie, Lehmann Raphaël, Magnin Pascal, Waeber Eric,

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.



1.1. Rappel de l'ordre du jour

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté tacitement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidence

La **présidente** annonce la réception du courrier suivant :

- 09.06.2026 – de M. Andy Frossard, *démission du Conseil général*.

4. Rapport d'activités des commissions et des délégations

Mme Claudine Geiser (PLR) rappelle qu'il manque comme l'année dernière le rapport d'activités de la Commission de gestion et des finances (CGF).

5. Nomination du bureau

Présidence

M. André Vallat (PS) présente M. Patrick Lardon (PS).

M. Patrick Lardon (PS) est nommé tacitement par acclamation.

Vice-présidence

En l'absence de Mme Corinne Chopard (UDC), **M. Yves Tanner (UDC)** propose M. Yves Tanner (UDC).

M. Yves Tanner (UDC) est nommé tacitement par acclamation.

Secrétaire

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) propose Mme Coline Ortega (Les Vert·e·s).

Mme Coline Ortega (Les Vert·e·s) est nommée tacitement par acclamation.



Secrétaire adjoint

M. Christian Masini (PLR) propose M. Christophe Peter (PLR).

M. Christophe Peter (PLR) est nommé tacitement par acclamation.

Questeurs

M. Christian Masini (PLR) présente Mme Brigitte Faivre (PLR).

Mme Brigitte Faivre (PLR) est nommée tacitement par acclamation.

M. Romain Douard (Les Vert-e-s) propose M. Simon Monnard (PVL).

M. Simon Monnard (PVL) est nommé tacitement par acclamation.

Mme Claudine Geiser (PLR) adresse quelques mots avant de céder la présidence à M. Patrick Lardon (PS).

« Mon année de présidence s'achève déjà°! Avant de descendre de mon "perchoir", je souhaite vous adresser ces quelques mots du fond du cœur.

Ce fut un grand honneur d'avoir été la première citoyenne de notre magnifique commune. Merci infiniment de votre confiance et de toute la sympathie que vous m'avez témoignée tout au long de cette aventure. Alors, on ne va pas se mentir°: nos débats n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille°! Mais c'est aussi ça, la beauté du jeu. Espérons qu'ils auront été de bons exercices démocratiques, car les défis qui nous attendent sont de taille et méritent toute notre énergie et notre union.

Je tiens à adresser un immense coup de chapeau à l'administration communale pour son travail impeccable qui a permis à nos séances de se dérouler sans accroc. À Monsieur le Chancelier : pour son soutien de chaque instant, aussi efficace que bienveillant.

Il est désormais temps pour moi de transmettre le flambeau ou plutôt cette belle cloche et ce siège de président°!

Mme Claudine Geiser (PLR) adresse quelques mots à M. Patrick Lardon (PS).

Je te souhaite, cher Patrick, une magnifique année à la tête du Conseil général. Et parce qu'il faut bien démarrer du bon pied, j'ai le grand plaisir de t'offrir un petit quelque chose pour te donner tout le courage nécessaire°! Bel été à tous et vive Val-de-Ruz ! »

M. Patrick Lardon (PS) remercie Mme Claudine Geiser (PLR) et à son tour lui adresse quelques mots.

« Chère Claudine, te voici arrivée au terme de ton année de présidence et c'est un véritable honneur pour moi de te succéder au perchoir. Je m'efforcerai de guider les débats avec sérieux, dynamisme, humilité et respect des institutions, tout comme tu as si bien su le faire.



Avant que tu rejoignes les rangs, je tiens à te remercier sincèrement pour ton travail et ton engagement au cours de l'année écoulée, ceci sans faille alors que moi, j'ai été empêché d'exercer durant plusieurs semaines l'automne dernier, en raison d'un très gros souci de santé et j'ai même quitté le Val-de-Ruz par les airs pour que les médecins-urgentistes interviennent dans mon cœur pour qu'il cesse de souffrir ; sans une chaîne de secours médicaux performants, je ne serais assurément plus là aujourd'hui ou dans un état fortement altéré. Même en étant conscient, la position horizontale n'est absolument pas faite pour profiter du paysage durant le vol hélicoptère de 10 minutes chrono que j'ai vécu jusqu'à l'hôpital. Je n'ai pas seulement retrouvé la forme d'avant mon infarctus du myocarde, mais par l'introduction de différents éléments au quotidien, j'ai réussi à l'améliorer. Mon cardiologue, ici présent, ne peut que confirmer le constat.

Et comme le veut la tradition, je suis ravi de te remettre Claudine ce panier garni avec une variété de produits du terroir que j'ai sélectionnés, provenant principalement de producteurs vaudruziens, que l'on peut aisément se procurer dans les commerces de détails implantés dans nos villages respectifs. J'imagine que tes papilles seront en extase lors de leur consommation, du fait de leur excellence.

Merci Claudine, je t'invite à présent à rejoindre tes collègues du Conseil général. »

M. Patrick Lardon (PS) (ci-après « le président »), s'adresse à l'assemblée.

« Chères et chers membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'administration, Messieurs les représentants de la presse, cher public. Quel honneur. Je tiens à vous remercier très sincèrement de la confiance que vous m'accordez en me confiant le rôle de premier citoyen de Val-de-Ruz.

J'ai un engagement politique depuis presque 35 ans. Effectivement, j'ai commencé en étant jeune ; en endossant tour à tour diverses fonctions d'exécutifs communaux ou de syndicats intercommunaux, de législatifs, de député et député-suppléant au Grand Conseil. J'ai toujours accompli mes mandats avec engagement et convictions pour le bien de tous, même dans des contextes et situations particulières.

Au fil des années, avec persévérance, j'ai infatigablement contribué pour que les choses évoluent dans la bonne direction dans l'intérêt de l'ensemble de nos citoyens-électeurs qui apprécient l'amélioration de la qualité de vie offerte au sein de la Commune de Val-de-Ruz, y compris les habitants du Pâquier qui ne sont toujours pas desservis par les transports publics réguliers. Ils voient les transports publics seulement en hiver.

Je ne regrette aucunement que nous ayons fusionné, car c'est uniquement en une Commune unique, que l'on peut faire des choses plus efficacement et moins de blablas.

Face à un contexte géopolitique préoccupant, aux guerres nouvelles et perpétuelles, aux crises successives et à la complexification des enjeux, trop souvent amplifiée par l'immédiateté des réseaux sociaux, notre engagement en tant que miliciens régionaux est mis à rude épreuve.



Pourtant, pour faire avancer les projets qui nous tiennent à cœur et pour répondre aux importants défis de Val-de-Ruz, la mobilisation de chacun de nous tous, sans distinction, est nécessaire.

Ces circonstances exigeantes nous obligent à renouer avec la raison d'être de notre engagement et de nos compétences, en veillant à servir, toujours, au mieux les intérêts de notre collectivité.

Dans cette dynamique, il sera essentiel de continuer à préserver le dialogue, d'éviter la polarisation et de privilégier la nuance. Ce sont là, j'en suis convaincu, les éléments indispensables à la bonne gouvernance de notre commune.

C'est avec cet état d'esprit, avec un profond enthousiasme et un immense respect pour le travail de chacun, que je suis prêt, aujourd'hui, à relever les défis de cette présidence. »

6. Comptes et gestion 2025

M. Jonathan Amstutz (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Lors de sa séance du 3 juin dernier, la Commission de gestion et des finances a étudié dans les détails le rapport relatif aux comptes et gestion 2025. Avant de commencer, je profite de remercier l'administration communale ainsi que les conseillers communaux pour la qualité des différents documents présentés, ainsi que pour les annexes qui viennent compléter le rapport.

Le compte d'exploitation 2025 de la Commune étant positif, la validation du rapport n'a pas généré de grands débats au sein de la CGF. Les comptes 2025 affichent un bénéfice de CHF 1'998'000, soit environ CHF 90'000 de plus qu'en 2024. C'est positif.

Au niveau du bilan, les actifs augmentent d'environ CHF 5'400'000 par rapport aux comptes 2024 pour atteindre CHF 274'000'000. Ce montant représente la totalité de la valeur des biens que possède la Commune. L'acquisition de ces nouveaux actifs et le financement des activités courantes de la Commune ont généré une augmentation des capitaux étrangers (la dette) d'un montant équivalent, soit CHF 5'350'000 pour porter cette dernière à CHF 140'850'000.

En termes simples, un peu plus de la moitié des biens de la Commune (52%) sont financés par la dette et donc un peu moins de la moitié (48%) constitue les fonds propres de la Commune.

Pour ce qui est des investissements, le taux de réalisation est de 80% pour le patrimoine administratif contre 86% pour l'année 2024 et de 58% pour le patrimoine financier contre 64% pour l'année 2024. Ceci pour un taux de réalisation moyen de 69% contre 78% en 2024. Ces taux de réalisation inférieurs à l'année 2024 sont néanmoins supérieurs à ceux de l'année 2023 (67%). Ce n'est donc pas catastrophique.

Pour ce qui concerne les investissements à venir, la CGF veut cependant rendre attentif notre autorité que les investissements nécessaires pour les prochaines années sont gigantesques et devront certainement faire l'objet d'arbitrage entre les différents courants qui l'animent.



Des consensus devront être trouvés pour les prioriser, et ceci malgré la décision déjà validée lors du budget 2026 de ne pas respecter le mécanisme du frein à l'endettement pour 2026, avec une répétition de cette opération qui est pressentie pour 2027. Malgré cette astuce comptable, certains investissements comme la poursuite des différentes étapes de la rénovation de la piscine d'Engollon ont d'ores et déjà été reportées à 2029 (la prochaine législature permettra une nouvelle enfreinte au frein à l'endettement). Alors, ne parlons même pas de la construction du futur centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane qui reste, pour l'instant plus proche du mirage que de la réalité, et ce, malgré la bonne volonté de nos conseillers communaux.

Hormis ces éléments, les membres de la CGF n'ont pas levé beaucoup de lièvres. Néanmoins diverses questions de compréhension peu parlantes pour ce rapport ont été posées et ont toutes fait l'objet d'une réponse satisfaisante des responsables des finances communales.

Fort de ce qui précède, les membres de la CGF ont accepté à l'unanimité le rapport relatif aux comptes 2025 et la gestion de la Commune. »

M. Jonathan Amstutz (PLR) poursuit avec la lecture de la position du groupe PLR.

« Malgré un budget d'exploitation prévisionnel bénéficiaire d'environ CHF 1'370'000, les comptes 2025 arborent un bénéfice de presque CHF 2 millions, supérieur d'environ CHF 90'000 à celui de l'exercice 2024.

Ce bénéfice peut être qualifié de satisfaisant et n'a, en conséquence, pas généré de grands débats au sein du PLR. Le groupe tient tout d'abord à féliciter les collaborateurs de l'administration et le Conseil communal pour leur engagement, pour le travail réalisé, et surtout pour les efforts consentis tout au long de l'année 2025 pour le bien de notre Commune. Il s'agit aussi de les remercier pour la qualité, le détail et la pertinence du rapport de gestion ainsi que des annexes mises à disposition.

Toutefois en analysant les différents paramètres, tout n'est pas positif.

Voici donc les éléments encourageants qui ressortent des comptes 2025 :

- *nous constatons une augmentation des revenus à hauteur de CHF 3.7 millions par rapport à l'exercice 2024 et de CHF 2.38 millions par rapport au budget ;*
- *les investissements relatifs au patrimoine administratif ont été réalisés à 80%. Ce qui est très positif, car on le sait, il est pratiquement impossible de réaliser l'intégralité des investissements planifiés tant les procédures peuvent être longues ;*
- *le déficit des activités d'exploitation courantes (hors activités de financement et activités extraordinaires) diminue fortement. Un manque de CHF 425'000 pour 2025 comparé à un déficit de CHF 1'955'000 en 2024.*



Voici maintenant les éléments négatifs qui ressortent de cette analyse des comptes 2025 et de la gestion globale de notre Commune :

- les charges sont proches de celles budgétées, mais tout de même de CHF 2.4 millions supérieures à l'exercice 2024, ce qui au passage, ne peut pas être satisfaisant étant donné que cette augmentation ne peut être imputable au taux d'inflation 2025 qui était de 0.2% ;*
- les revenus fiscaux des personnes physiques sont en baisse par rapport à 2024. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de l'activité économique de la région, ainsi que par des impacts liés à des situations géopolitiques difficiles ;*
- au niveau du bilan, l'endettement augmente de CHF 5.7 millions en raison des investissements, en particulier la rénovation de l'hôtel de La Vue-des-Alpes. Au passage, le PLR attend avec impatience un retour sur la rentabilité de cet investissement pour la Commune. Dans les faits, le PLR espère plutôt qu'il ne devienne pas une charge annuelle pour nos concitoyens ;*
- le principal point noir reste le manque d'efficacité de nos autorités à mettre en œuvre les projets en cours, cette année principalement au niveau du patrimoine financier. En effet, la nécessité d'un personnel efficient, les démarches administratives, la non disponibilité des entreprises de construction, les oppositions aux permis de construire, les absences des responsables de projets au sein de la Commune sont des nombreux freins aux investissements du secteur public. Ainsi, les investissements planifiés pour 2025 au patrimoine financier n'ont été réalisés qu'à hauteur de 58%, ce qui est faible. Ce d'autant plus que des projets repoussés à plus tard comme par exemple la réfection du bâtiment d'Épervier 4 à Cernier diffère par voie de conséquences la centralisation et des services communaux et l'encaissement de nouveaux loyers ;*
- le bilan laisse entrevoir une diminution continue de la valeur du patrimoine administratif, conséquence d'amortissements annuels supérieurs aux investissements réalisés. C'est malsain, les infrastructures vieillissent, se détériorent et ne correspondent plus aux standards actuels. La Commune doit investir. En témoigne la validation du non-respect du mécanisme du frein à l'endettement pour le budget 2026. Cette réalité ne fera que générer des coûts et des dettes pour le futur. Malgré cela, le groupe PLR encourage le Conseil communal à continuer de planifier les investissements nécessaires avec encore plus de vigueur et de détermination ;*
- les comptes 2025 laissent entrevoir des charges de personnel, à nouveau en forte augmentation. Aussi, après 2024 où la Commune avait vu croître ses effectifs de 24 EPT. Soit 2 EPT pour chacun des 12 nouveaux habitants, l'année 2025 est un peu moins mauvaise avec l'engagement de 28 nouveaux EPT pour 23 nouveaux habitants, soit 1.22 nouveaux EPT par nouveaux habitants. La comparaison vaut ce qu'elle vaut. Mais à comparer au secteur privé, le secteur public s'illustre une fois de plus par son incapacité à tirer parti de la numérisation et la centralisation de ses services. C'est encore pire pour l'enseignement, bien que le nombre d'élèves diminue depuis 2 ans, le nombre d'enseignants continue de croître. À croire que les différentes réformes scolaires dont l'école inclusive, semblent une fois de plus s'approcher de la quintessence de l'inefficience publique.*



Et cela sans aborder le faible niveau qualitatif du savoir des élèves au sortir de leur cursus scolaire qui est, certes pour beaucoup imputable au laxisme des parents ou tout simplement à l'évolution de la société.

Pour conclure, le contexte géopolitique mondial étant plus incertain que jamais, les investissements à venir étant gigantesques et trop régulièrement reportés à plus tard, la prudence, le bon sens et la rigueur doivent rester les maîtres mots dans la gouvernance à apporter au secteur public pour les années à venir. C'est pourquoi le groupe PLR encourage à privilégier les investissements nécessaires et d'importance stratégique tout en compressant au maximum les dépenses courantes souvent peu indispensables, soutenues par certains groupes politiques.

Pour revenir au rapport, le groupe PLR acceptera les comptes 2025 à l'unanimité tout en appelant à la prudence et la rigueur pour les années à venir. »

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le bénéfice annoncé pour l'exercice 2025 est réjouissant, d'autant que les prestations fournies aux habitantes et habitants de Val-de-Ruz se sont améliorées ces dernières années : accueil de la petite enfance, accueil parascolaire et amélioration de la desserte en transports publics en sont quelques exemples. À l'inverse, nos infrastructures continuent de vieillir, et même si les investissements commencent d'augmenter, il reste beaucoup à faire pour les années à venir. Grâce à un taux d'endettement relativement faible et parce que le coût de la dette est aujourd'hui historiquement bas pour notre Commune, une marge de manœuvre reste possible et nous espérons que la Commune aura les moyens de ses ambitions pour affronter les investissements nécessaires au maintien de nos infrastructures.

Au niveau des différentes rubriques, nous constatons avec satisfaction que l'internalisation de diverses tâches de l'administration se traduit effectivement par une diminution des mandats externes. Nous enjoignons donc le Conseil communal à continuer d'évaluer régulièrement la possibilité d'internaliser les ressources partout où cela est pertinent.

Toujours au niveau du personnel, la baisse du taux de rotation du personnel administratif est marquée en 2025, et nous espérons qu'il ne s'agit pas d'une exception, mais d'une tendance à long terme. Démontrant que nos employés se sentent bien à Val-de-Ruz.

Dans le domaine de l'eau, le rapport de Viteos SA continue, comme c'est le cas depuis plusieurs années, de faire état de sources polluées par des pesticides et des nitrates : nous encourageons donc à nouveau le Conseil communal à poursuivre les actions de sensibilisation, à favoriser et promouvoir les exploitations bio dans la limite de ses compétences.

Toujours dans le rapport de Viteos SA, notre groupe est surpris de constater que 30% des installations d'adduction d'eau dans les nouvelles constructions ont été déclarées non conformes, malgré l'obligation faite aux propriétaires de recourir à des entreprises agréées. Ce constat nous laisse quelque peu pantois !



Enfin, l'augmentation notable de la facture sociale, et en particulier l'augmentation significative des subsides à l'assurance maladie nous rend songeur. Que faudra-t-il attendre des années à venir ? Car si la politique de la santé est traitée par la Confédération et les cantons, les communes finissent par mettre la main au portemonnaie, tout comme les assurés.

Pour terminer, nous souhaitons relever la qualité des documents et des informations fournis par l'administration et le Conseil communal. Les 338 pages qui nous ont été transmises ne sont pas toutes très digestes, mais certaines annexes comme le « Rapport de gestion des services » constituent des sources précieuses d'informations et nous permettent de mieux cerner le travail réalisé par l'administration.

Notre groupe remercie toutes les personnes qui contribuent jour après jour à assurer la bonne marche de la Commune, dans le respect d'une gestion financière rigoureuse. Nous validerons les comptes tels que présentés. »

M. André Vallat (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport qu'il a scruté avec attention. Les comptes 2025 de la Commune présentent un bénéfice net atteignant près de CHF 2 millions, légèrement supérieur à celui de 2024, alors que le budget tablait sur un résultat positif de CHF 1.4 millions. Sans revenir sur certains détails déjà largement communiqués, nous tenons à souligner que, concernant les charges, elles ont augmenté de CHF 2 millions, mais elles restent conformes au budget initialement fixé.

L'augmentation la plus importante concerne l'école, où une hausse a eu lieu en termes de dotation en personnel et de charges financières. Nous saluons cet effort, arrivé à point nommé dans un contexte difficile pour les enseignants, à l'heure où l'inclusion est mise à la page. Cela marque un réel progrès. Nous notons cependant que la hausse de la dotation en personnel sur le papier est en partie due à une comptabilisation différente des remplacements. Dans l'ensemble, nous avons constaté que les charges ont été bien maîtrisées. Quant aux investissements, un taux de réalisation de 80% pour le patrimoine administratif et de 58% pour le patrimoine financier a été enregistré. Nous considérons ces résultats comme bons.

La dette a cependant augmenté d'environ CHF 5 millions à CHF 6 millions, ce qui correspond aux investissements réalisés, notamment dans des infrastructures comme les bâtiments, et à des projets d'envergure tels que celui de l'hôtel de La Vue-des-Alpes.

Le taux de l'endettement net par rapport aux revenus reste toutefois en deçà des 90%, ce qui est considéré comme une situation financière saine.

En conclusion, le résultat de ces comptes de 2025 ne doit pas nous faire oublier une situation géopolitique mondiale incertaine qui peut affecter la Commune. Cependant, à court terme, la situation reste prévisible. Tant que cela sera possible, nous encourageons la Commune à poursuivre ses efforts d'investissement, tout en gardant la prudence nécessaire.



Concernant les perspectives, il est clair que les années à venir seront marquées par des choix difficiles à faire en termes d'investissements. Par exemple, la question des travaux pour la piscine ne pourra pas être reportée à 2029 et devra être étudiée en 2026.

En conclusion, le groupe socialiste approuve les comptes présentés et accepte l'arrêté qui en découle. »

M. Yves Tanner (UDC) fait part de la position du groupe UDC.

« Les comptes de l'année passée ont retenu toute l'attention de notre groupe. Les comptes 2025 se soldent sur un bénéfice de CHF 1'998'253, ce qui est bien et un brin plus bénéficiaire qu'en 2024. Les charges semblent être maîtrisées malgré l'augmentation des charges du personnel qui sont en augmentation d'un million et demi, ceci en lien avec l'augmentation d'un million à expliquer :

- est-ce une augmentation de personnel ou de salaire par personne ?*
- est-ce dû à une diminution du personnel temporaire, si oui, pourquoi ?*

Quant aux revenus, les taxes perçues sont en augmentation de plus de CHF 1 million aux comptes 2024, ce chiffre est important et est réparti dans plusieurs dicastères allant de l'accueil parascolaire, à la piscine, au chauffage à distance, à l'eau potable et à la vente de bois. Les revenus divers sont également en augmentation de CHF 490'000.

Notre Commune verse également plus d'argent aux collectivités publiques, CHF 1.1 million de plus qu'en 2024, ce qui est beaucoup. La péréquation financière et la compensation des charges nous rapporte CHF 1 million supplémentaire par rapport à 2024.

Les impôts des personnes physiques (revenu et fortune) sont légèrement en baisse par rapport à 2024, les impôts à la source et les impôts des frontaliers suivent la même tendance. Seul l'impôt foncier progresse légèrement. À veiller aux charges salariales dans la formation qui sont en augmentation de CHF 280'000 par rapport à 2024.

Ces comptes positifs ne doivent pas cacher le précipice qui se trouve devant nous avec l'intelligence artificielle qui est en train de supprimer bon nombre d'emplois, l'augmentation des énergies fossiles ainsi que les différentes guerres n'augurent rien de bon. Les différents entretiens à réaliser ou à maintenir sont également à planifier avec soin.

De plus, je n'entends rien de bon sur le déroulement des rentrées d'argent concernant notre hôtel de La Vue-des-Alpes :

- pourrions-nous avoir quelques informations sur ce dossier qui semble passablement intriguer notre population ?*

Dans ce contexte difficile, notre parti acceptera ces comptes positifs, mais risque bien de serrer la vis bien plus fort dès à présent. »



M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Tout d'abord, je tiens à remercier la Commission de gestion et des finances, ainsi que les différents partis, pour l'accueil favorable réservé aux comptes 2025. Je note avec satisfaction les commentaires positifs sur la qualité des documents fournis. Je m'engage à transmettre vos remarques à l'administration, car il est toujours agréable de savoir que le travail accompli est reconnu.

Bien que peu de questions aient été soulevées, je vais revenir sur l'aspect financier lié au salaire des enseignants. L'augmentation constatée résulte principalement de la hausse du nombre de postes, car nous avons accueilli plus de classes que les années précédentes. Cette évolution peut sembler paradoxale, car nous avons légèrement moins d'élèves en moyenne. Cependant, la répartition des élèves entre les différents villages ne permet pas toujours de réduire le nombre de classes ; au contraire, cela a nécessité un accroissement des postes.

Concernant les salaires des enseignants, ils bénéficient de l'indexation sur le coût de la vie et des échelons automatiques. Cependant, je rappelle que les départs à la retraite, généralement à des échelons élevés, sont compensés par les nouveaux recrutements, souvent à des échelons plus bas. Ce facteur n'a donc pas d'incidence significative sur l'augmentation salariale. L'augmentation est davantage liée au nombre de classes.

Pour le reste, le Conseil communal partage globalement votre analyse. De notre côté, nous continuerons à privilégier les investissements, à maintenir la valeur de nos équipements et infrastructures, et à aborder prudemment les revenus à venir. En 2025, nous avons bénéficié d'une bonne surprise fiscale, mais, comme cela a été mentionné, les impôts des personnes morales n'ont pas beaucoup augmenté. Cette surprise positive est principalement due aux entreprises mutualisées au niveau cantonal.

Nous restons cependant conscients des risques et des pressions qui pèsent sur notre économie et sur nos salaires. Cette année encore, nous devons faire preuve de grande prudence dans nos décisions d'investissement. Nous sommes également attentifs aux sujets liés à la piscine et aux infrastructures sportives. Ces investissements sont nécessaires, mais coûteux, et demandent une priorisation stricte. Nous ne pouvons pas éternellement repousser ces projets ; tôt ou tard, ces infrastructures devront être remplacées ou rénovées. C'est tout l'enjeu de notre politique de gestion communale, notamment sur le plan financier.

Je m'arrêterai ici pour ce qui concerne mon domaine. Je crois savoir qu'il y a une demande de complément sur les questions relatives à l'eau. Monsieur le Président, si vous souhaitez transmettre la parole à mon collègue, je vous remercie. »

M. Daniel Geiser (CC) apporte les compléments suivants concernant les points qui le concerne.

« Puisque vous avez fait une appréciation non seulement financière des comptes 2025, mais aussi de la gestion et en particulier du rapport de Viteos SA, j'aimerais relever que, d'une part, pour ce qui est de la qualité de l'eau, elle est totalement conforme à la législation.



Il faut faire la part des choses entre l'eau qui est livrée aux citoyens et l'eau qu'on retrouve dans les ruisseaux et cours d'eau, qui, elle, doit être traitée et passe dans la nature. Il y a effectivement un certain nombre d'actions qui sont menées autant par le Canton que par la Commune, de manière à garantir une qualité de notre environnement. J'aimerais vraiment que ce soit clair. À Val-de-Ruz, nous n'avons pas de problème au niveau de la qualité de l'eau potable qui est livrée chez les citoyens.

Concernant les contrôles de conformité des installations dans les maisons, j'aimerais relever qu'effectivement il y a un certain nombre d'entreprises agréées, mais aussi des entreprises qui n'ont pas fait de demande et qui interviennent chez des propriétaires. Depuis des années, nous reprenons gentiment le dossier. Au mois de février, une législation a été clarifiée et nous allons intervenir afin que tout soit en ordre. Mais soyons clairs, et ça a été dit : nous n'allons pas aller dans chaque maison d'ici la fin de l'année. Cela se fera sur les 10 à 20 prochaines années, au fur et à mesure, par opportunité, lorsque nous changerons des compteurs ou lorsque nous serons sollicités. Dans ces cas-là, nous irons intervenir et faire des contrôles.

Dans ce cadre, oui, nous rencontrons un certain nombre d'installations non conformes. Nous n'avons pas toujours besoin d'une demande de la Commune pour intervenir, mais nous nous retrouvons face à des situations qu'il faut corriger. »

Vote de l'arrêté portant approbation des comptes et de la gestion 2025 : accepté à l'unanimité.

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF²'975'000 pour la réfection et l'assainissement de la rue des Esserts entre Cernier et Chézard-Saint-Martin

Mme Claudine Geiser (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Ce projet n'est pas inédit pour notre autorité. Sans revenir sur les raisons qui imposent ce second passage de l'objet, rappelons que lors des débats initiaux, l'ensemble des groupes politiques avait explicitement reconnu le caractère indispensable et urgent de cette réfection.

La rue des Esserts n'est pas une simple route à rafraîchir : c'est un axe dont tous les réseaux souterrains sont arrivés en fin de vie.

Prenant acte des discussions passées, le Conseil communal a remis l'ouvrage sur le métier. Le projet a été entièrement révisé, optimisé tant sur le plan financier que technique, puis formellement validé par la Commission des aménagements urbains. De plus, lors de la présentation publique du 19 mars 2026, les riverains ont réservé un bon accueil à cette nouvelle mouture.

Le projet répond d'abord à une urgence structurelle en remplaçant une chaussée vétuste et mal drainée. Il profite de cette intervention en surface pour mener un chantier souterrain d'envergure en renouvelant simultanément l'ensemble des réseaux (eau, électricité, télécommunications). Enfin, l'aménagement intègre une contrainte logistique cruciale : le maintien absolu du transit forestier (longs bois), aucun itinéraire de déviation n'étant possible.



La protection des usagers est au cœur de la nouvelle configuration. Le projet prévoit la création d'un trottoir continu pour sécuriser le cheminement des piétons, une meilleure cohabitation des flux (piétons/voitures) et des mesures de modération de la vitesse. De plus, 17 places de stationnement en pavés filtrants seront installées pour allier commodité et gestion durable des eaux.

Pour rendre le quartier plus vert et convivial, l'espace sera végétalisé (zones d'infiltration, arbustes, arbre d'alignement) et équipé de quatre bancs publics pour le repos des habitants. Enfin, l'hygiène et l'esthétique du secteur seront nettement améliorées grâce à la modernisation de la gestion des déchets, matérialisée par la pose de trois conteneurs enterrés doubles.

Par rapport au projet initial, les aménagements paysagers, environnementaux et de modération du trafic entraînent un surcoût de CHF 133'500.

Le crédit d'engagement demandé s'élève à CHF 2'975'000.

Après subventions et taxes affectées, la charge nette pour la Commune s'élève à CHF 2'786'900. La charge annuelle estimée au compte d'exploitation (amortissements et intérêts) s'élève à CHF 97'440.

Ce projet révisé répond à un besoin avéré, documenté et désormais partagé par l'ensemble des acteurs. Il offre un juste équilibre entre sécurité publique, renouvellement indispensable des infrastructures souterraines, durabilité environnementale et amélioration du cadre de vie des habitants.

La Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit »

M. Christophe Peter (PLR) pour la Commission des aménagements urbains.

« A la suite du refus du crédit d'engagement par le Conseil général lors de la séance du 10 novembre 2025, une analyse complémentaire du projet a été menée. Ce travail a conduit à une nouvelle proposition de projet en tenant compte des remarques formulées durant les précédentes discussions qui ont mené au refus du crédit par le Conseil général.

Cette dernière a été présentée à la Commission des aménagements urbains qui les a étudiés minutieusement point par point, comme par exemple le nombre d'arbres envisagés, les largeurs de trottoirs, le nombre de places de parc, les matériaux idéaux pour une bonne infiltration de l'eau, bancs publics et j'en passe. Les membres de la Commission ont travaillé en équipe pour notre population malgré parfois des divergences d'opinion, mais toujours de manière constructive, pragmatique et surtout toujours de manière respectueuse. Bien évidemment que des compromis ont dû être acceptés de part et d'autre, mais au final nous estimons que cette mouture qui en est ressortie est bien plus aboutie que la première en prenant en compte des aspects qui n'étaient pas ou peu mis en avant dans la version refusée.

Cette version élaborée a été présentée aux riverains de la rue des Esserts lors d'une séance publique le 19 mars 2026 et a été très bien acceptée.



Le présent rapport expose ainsi la version actualisée du projet qui s'élève désormais à CHF°2'975'000, avec les adaptations apportées en vue de répondre de manière plus ciblée aux objectifs.

Lors de la séance de la Commission des aménagements urbains du 4 juin 2026, la version définitive du projet a été validée à l'unanimité par les membres de la Commission. Sur ce, la Commission enjoint le Conseil général à accepter ce crédit d'engagement de CHF°2'975'000 pour la réfection et l'assainissement de la rue des Esserts. »

M. Eric Prost (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR tient d'abord à saluer le travail significatif qui a été réalisé depuis le refus du premier rapport. Le dossier nous est aujourd'hui présenté dans une version retravaillée, mieux documentée et plus équilibrée. Ce n'est pas un simple retour au même objet, c'est un projet qui a été relu, amendé et politiquement consolidé.

Effectivement, le projet coûte davantage, mais ce surcoût n'est pas présenté comme un luxe ni comme une option de confort. Il correspond à des adaptations concrètes qui renforcent la sécurité, améliorent l'insertion urbaine et, surtout, rendent le projet plus solide sur le terrain et mieux accepté par les habitants.

Le groupe PLR a particulièrement suivi les discussions en commission, où plusieurs compromis ont été négociés. Ces négociations ont touché des points essentiels : le nombre d'arbres supprimés, les largeurs des trottoirs, les aménagements destinés à sécuriser certaines zones, et quelques ajustements techniques qui facilitent la circulation et la lisibilité du projet. Ces compromis ne sont pas une simple compilation de concessions, ils traduisent un effort de mise en cohérence entre les attentes des différents groupes, les contraintes d'usage et les réalités budgétaires.

Le résultat est jugé plus abouti, plus clair et plus facilement défendable. La Commission financière a donné un préavis positif unanime, ce qui est une indication forte de la vraisemblance budgétaire et de la cohérence du projet.

Lors de sa séance d'information tenue avec les habitants, la majorité des personnes n'ont pas exprimé de remarque majeure, ce qui confirme que le dossier a atteint un bon niveau d'acceptabilité locale.

Pour le groupe PLR, la bonne méthode consiste à être exigeant sur le fond, à demander des améliorations lorsqu'elles sont nécessaires, puis à soutenir un objet lorsqu'il est devenu cohérent, proportionné et réalisable. Nous préférons toujours un projet abouti, soutenu et prêt à avancer à un dossier bloqué, renvoyé ou repoussé, qui risque de perdre du temps, de renchérir encore les coûts et d'entretenir l'incertitude pour les habitants, nous considérons aujourd'hui que ce projet est dans cette catégorie. C'est pourquoi le groupe PLR soutiendra ce projet. »



M. Victor Tschopp (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« La Commission des aménagements urbains, dont je fais partie, a repris le travail depuis le début. Le cabinet RWB nous a présenté un grand nombre de variantes chiffrées et nous a donné l'occasion de débattre, de négocier et de parvenir à des compromis. Grâce à ces discussions, nous avons pu aboutir au projet que vous avez sous les yeux, qui représente, selon moi un bon compromis pour tous les types d'utilisateurs. »

Nous sommes également sensibles au fait que ce projet puisse devenir un nouveau standard, tant pour le processus de son élaboration que pour le niveau de qualité de vie qu'il promet d'apporter qu'il s'agisse de piétons, de personnes à mobilité douce, des cyclistes, des enfants ou encore des personnes de tout âge. Par exemple, un entretien sommaire des bandes végétalisées permettra de maîtriser les coûts tout en favorisant le développement d'espèces animales et végétales. En ce sens, notre groupe accepte le rapport et tient à remercier le Conseil communal pour le travail accompli. »

Mme Martine Felber (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a examiné avec intérêt le nouveau projet de réfection et assainissement de la rue des Esserts. »

Ce rapport, élaboré par un nouveau bureau d'étude, propose des solutions, non seulement pour les contraintes de la circulation des véhicules, en particulier les camions de longs bois, le cheminement piétonnier, des places de parc, mais également des aménagements végétalisés. Et bien sûr il confirme les travaux de renouvellement des éléments techniques nécessaires.

Le nouveau visage de la rue présentera donc, entre autres, une séparation claire des flux avec des zones végétalisées, des éléments de modulation de la vitesse du trafic, un trajet piétonnier sécurisé. L'ensemble devrait être agréable pour les utilisateurs, mais également pour les promeneurs, avec quelques bancs le long du parcours.

Le surcoût engendré CHF 133'500, soit moins de 5% du budget initial, est certes non négligeable, mais améliore considérablement la qualité du projet.

Ce rapport présente dans la forme un chapitre évaluant l'impact sur la durabilité, prenant en compte les trois aspects du développement durable, environnemental, économique et sociétal. Nous nous réjouissons de ce nouveau format qui sera désormais, nous l'espérons, la référence.

De même nous avons apprécié la présentation du nouveau projet à la Commission des aménagements urbains, avec des options chiffrées, ainsi que de la dynamique constructive de la discussion qui a suivi et permis d'arriver au projet actuel à l'unanimité des personnes présentes.

Nous nous réjouissons également de pouvoir envisager les projets de réfection de rues à venir de manière constructive, collaborative et adaptée aux différentes situations rencontrées. Le groupe socialiste soutiendra donc le projet. »



Mme Corinne Chopard (UDC) fait part de la position du groupe UDC.

« Les Esserts, deuxième tentative !

Et pourquoi pas les nouveaux Champs-Élysées du Val de Ruz, parce c'est une deuxième tentative et aussi un nouveau budget. Avec ses nouveaux aménagements, sa végétalisation, son arbre, et nous voilà quasiment à presque CHF 3'000'000.

Ce n'est peut-être pas une coïncidence quand on lit dans la presse qu'il faut avancer vite, sept mois pour remonter un nouveau projet, comme l'a mentionné notre conseiller communal M. Daniel Geiser, et surtout le voter avant le retour du frein à l'endettement comme l'a mentionné le journaliste. CHF 2'975'000 pour refaire une seule route, alors que la commune en compte plusieurs autres dans le même état ou même pire, qui devront être réaménagées. À ce prix-là, cela risque d'être difficile, même impossible.

La dégradation de la chaussée, les problèmes d'écoulement des eaux, la sécurité insuffisante sont une réalité. Notre groupe reconnaît parfaitement la nécessité des travaux. Nous avons bien compris qu'il ne s'agit pas d'une simple et seule réfection de surface. Ce nouveau projet tient compte du renouvellement de plusieurs différents réseaux souterrains et permet une coordination interservices. Une amélioration de la sécurité et qualité de vie pour les habitants.

Si en 2026, on rénove une route en réfléchissant aux solutions pour limiter la vitesse, pour des possibilités de parcage, pour que la sécurité soit optimale, ne doit-on plus tenir compte du coût ? Parce que si aujourd'hui ce projet passe la rampe de la majorité qualifiée requise, toutes les rues nécessitant des travaux devraient pouvoir bénéficier du même traitement et de ce type de rénovations. N'est-ce pas aussi notre rôle d'y penser ? Est-ce une porte que nous ouvrons pour que chaque réaménagement devienne un projet « complet et complexe », avec un budget qui lui aussi explose ?

Au final, la rue des Esserts, ses aménagements, sa végétalisation ne concerne réellement que ses habitants et une petite partie du trafic routier, donc une toute petite partie de la population vaudruizienne, mais au final nous passerons tous à la caisse.

Même les vaudruziennes et vaudruziens qui empruntent au quotidien des routes pleines de nid de poules, avec une sécurité minimum, pour pouvoir rentrer chez eux et à qui nous pourrions peut-être tout simplement argumenter que la Commune n'a plus les moyens de refaire « leur route ».

Au vu de la situation et des coûts que nous jugeons excessifs, le groupe UDC s'abstiendra. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je remercie vraiment les groupes pour leurs propos, peu importe le bord politique, c'est très intéressant d'avoir votre avis en tant qu'exécutif pour faire notre travail. Je vous remercie pour l'entrée en matière. Sachez que le Conseil communal est tout à fait conscient de l'équilibre qu'il doit y avoir entre la qualité du travail réalisé, les coûts des infrastructures d'aujourd'hui et les conséquences financières.



Nous sommes tout à fait au courant et conscients de cette problématique. Ce n'est pas seulement la Commune de Val-de-Ruz, mais toutes les communes et aussi le canton.

J'aimerais que nous fassions attention à une chose : il faut faire la différence entre des investissements et de l'entretien courant. Ici, nous sommes dans une rue. Nous faisons un investissement qui va être amorti sur 50 ans, et non de l'entretien courant. Nous avons dans nos comptes la possibilité d'entretenir les routes avec plusieurs centaines de milliers de francs. C'est ce que nous faisons en rebouchant les nids-de-poule, en faisant du blow patcher et en améliorant les routes par endroit. Mais ce n'est pas la même chose, cet investissement est d'une autre nature. Ne mélangeons pas les choses, c'est trop facile de tout mettre dans le même panier.

J'aimerais saluer en particulier le travail effectué par la Commission des aménagements urbains, où nous avons eu une vraie discussion qui a permis au Conseil communal d'aller de l'avant. Cette collaboration a permis aussi de présenter un rapport à la Commission de gestion et des finances, qui, au final, a soutenu à l'unanimité la dépense. J'aimerais également saluer le travail fourni par mes équipes. Elles ont travaillé dans un temps record, même si certains disent que sept mois, c'est long. Je peux vous assurer que pour développer des projets, ce n'est pas tout simple, d'autant plus que nous avons décidé de nous appuyer sur un deuxième bureau d'ingénieurs. Je rappelle que ce dossier a été financièrement décalé d'un an pour débiter en 2027 au lieu de 2026. Sans dérogation au frein à l'endettement en 2028 ce sera un point à surveiller, et des arbitrages devront être faits. Notre intention au niveau du Conseil communal est d'éviter le report de la fin des travaux de cette route. Cependant, je dois vous dire que ce n'est pas exclu en l'état, en fonction des priorités à définir au moment du budget 2028. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à un crédit d'engagement de CHF 2'975'000 pour la réfection et l'assainissement de la rue des Esserts entre Cernier et Chévard-Saint-Martin :
accepté par 34 voix et 6 abstentions.

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF°160'000 pour l'aménagement du cimetière de Fontainemelon

Mme Laurence Veya (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La Commission de gestion et des finances a étudié la demande de crédit pour la réfection du cimetière de Fontainemelon lors de sa séance du 3 juin 2026 et de relever aussi que les cimetières de la Commune font l'objet d'une attention particulière puisque trois d'entre eux ont déjà été désaffectés, que celui de Fontainemelon fait l'objet d'une désaffectation partielle cette année et que des travaux auront lieu ultérieurement à Dombresson.

Le Conseil communal a étudié deux variantes. Il a retenu la solution la moins invasive (moins de terrassements) et la plus économique. La présente demande de crédit permettra en outre d'atteindre quatre objectifs :



- *stabiliser un terrain en pente qui a tendance à glisser par la réalisation d'un mur de soutènement en bas ;*
- *disposer de davantage d'espaces dédiés aux urnes pour répondre à des pratiques funéraires qui évoluent ;*
- *faciliter l'accès à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite, tout en garantissant un passage piétonnier à l'ouest ;*
- *favoriser un entretien mécanisé des allées en transformant les chemins en gravillons parsemés de mauvaises herbes en surfaces herbeuses et drainantes, tout en répondant aux critères de gestion durable et d'efficacité.*

La Commission de gestion et des finances a accepté cette demande de crédit à l'unanimité et vous recommande d'en faire autant. »

Mme Hélène Cazes (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Au vu de l'évolution évidente des rites funéraires, des difficultés d'entretien et du manque d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans le cimetière de Fontainemelon, notre groupe Verts-Vert'libéral est favorable au crédit d'engagement de CHF°160'000 pour l'aménagement du cimetière. Toutefois, face aux vagues de chaleur récurrente de ces dernières années, nous insistons pour que l'arborisation soit la priorité absolue de ce réaménagement. Nous vous remercions pour le travail qui a été fait sur ce projet. »

M. Raphaël Emourgeon (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Cet aménagement est cohérent et pragmatique ; notre groupe approuvera cette demande de crédit sans réserve. »

Mme Anita Cuenat (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec grand intérêt du rapport concernant l'aménagement du cimetière de Fontainemelon. Ce rapport très complet permet non seulement de saisir les enjeux du dit lieu, mais aussi de comprendre la démarche plus globale entreprise pour tous les cimetières de la Commune de Val-de-Ruz.

Cet aménagement permet de répondre aux nouvelles réglementations en vigueur, d'offrir plus de perméabilité des sols, de rationaliser l'entretien, d'offrir un accès pour les personnes à mobilité réduite, et d'augmenter les espaces dédiés aux urnes.

Le groupe socialiste est majoritairement favorable au rapport. En effet, ce dernier est exemplaire tant sur le volet environnemental, sociétal, que économique.°»

M. Yves Tanner (UDC) fait part de la position du groupe UDC.

« La demande de crédit de CHF 100'000 pour cet aménagement a retenu toute l'attention de notre parti tant cette dépense nous semble énorme.



Il semble pour nos cinq conseillers communaux, que nos cantonniers n'arrivent plus à faire leur travail tant il y en a, je tiens toutefois à préciser qu'ils n'ont plus un sac poubelle à ramasser dans toute la commune contrairement à l'époque, donc du temps à disposition pour d'autres travaux. Les surfaces en pente sont pénibles à exploiter, pour m'être rendu sur place, la pente est légère et ne ressemble pas à l'Everest. À l'heure actuelle, nous pouvons nous procurer, et ceci même à Val-de-Ruz, des robots tondeurs 4x4. Merci à nos cinq conseillers communaux pour l'écoute de ce point.

La simplification de l'entretien de nos cimetières de plus en plus engazonnés raccourci considérablement le temps de travail de nos cantonniers, les machines actuelles également, tous les accessoires ad hoc aussi. Devons-nous dérouler des tapis rouges dans chaque cimetière ?

Les points positifs de cette demande de crédit sont les suivants : accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et agrandissement du secteur dédié aux urnes dont les coûts seraient nettement en dessous des CHF 160'000 demandés.

Au vu de ce qui précède, notre parti refusera à l'unanimité cette demande de crédit qui nous semble disproportionnée. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je remercie la plupart des groupes pour la prise en compte de ce rapport et pour les analyses qui ont été faites aussi en amont. Je dois donner quelques informations. Tout d'abord, je souligne qu'il n'y a pas trois cimetières désaffectés sur les onze existants. Tous les cimetières sont encore en activité. Ce sont seulement certaines parties des cimetières qui ont été désaffectées, mais pas leur totalité. Ainsi, la population n'a pas à s'inquiéter : nous n'avons pas réduit le nombre de cimetières de onze à huit.

Néanmoins, nous devons, à l'avenir, réfléchir à l'étendue de ces cimetières et au nombre que nous avons. Pour l'instant, nous répondons à des besoins évidents et urgents dans les zones les plus urbanisées, où il est nécessaire d'agir rapidement.

J'aimerais également relever que je comprends une partie de la population qui, aujourd'hui, critique de manière virulente le service de la voirie. Pour leur permettre de mieux comprendre notre fonctionnement, je vais organiser, avec mes équipes, une journée portes ouvertes à la voirie. Vous pouvez déjà noter la date du 24 avril 2027. J'espère que ceux qui critiquent viendront découvrir comment se fait vraiment ce travail.

Permettez-moi également d'expliquer, une fois encore, que l'entretien des cimetières avec du glyphosate nous permettait d'intervenir seulement quelques heures par an. Aujourd'hui, comme cette matière est interdite, nous devons consacrer dix à douze fois plus de temps pour l'entretien des gravillons, qui sont présents dans presque tous les cimetières. C'est un travail chronophage, peu attractif et difficile, et nous avons beaucoup de mal à trouver du personnel, même en faisant appel aux services du chômage.



Par ailleurs, nous devons gérer diverses contraintes, comme le fait que certains employés peuvent être accidentés, malades ou encore appelés à effectuer leur service militaire. Pendant l'hiver, nos 20 employés assurent également les services de déneigement et de piquet. Ces contraintes réduisent nos effectifs disponibles en été. Nous faisons donc de notre mieux pour assurer ce travail avec des équipes très limitées. Cette année, dès les mois de mars et avril, la nature s'est accélérée, et nous avons dû faire face à une charge de travail particulièrement intense en mai. Durant cette journée de portes ouvertes, nous allons expliquer tout le travail qui est fait par la voirie, ce qui permettra de visibiliser et de donner des informations de première source.

Je souhaite, par ailleurs, attirer votre attention sur l'investissement prévu pour l'aménagement du cimetière de Fontainemelon. Cet investissement permettra de faciliter l'accès aux usagers et de mieux répondre aux pratiques funéraires actuelles, notamment pour les espaces dédiés aux urnes funéraires. Je vous remercie donc de soutenir cette mesure. »

M. Yves Tanner (UDC) fait part de la remarque suivante.

« Je n'ai pas dit que les agents de la voirie ne faisaient rien, j'ai simplement précisé qu'ils n'avaient plus de sacs poubelle à ramasser. Et qu'en ne ramassant plus les sacs poubelle, ça leur libérait du temps pour se concentrer sur d'autres tâches. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000 pour l'aménagement du cimetière de Fontainemelon : accepté par 36 voix, contre 4.

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour l'extinction nocturne et l'assainissement de passages pour piétons

Mme Christiane Broggini-Vuillème (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Plusieurs questions ont été posées. Une demande a été faite concernant le 50% d'intensité lumineuse qui représente en réalité le 100%. Selon M. Geiser c'est la gestion du prestataire à savoir, Groupe e SA, qui est définie ainsi. De plus, il ajoute que Groupe e SA doit faire du standard tout en gérant l'ancienne technologie. Une étroite collaboration règne entre Groupe e SA et la Commune.

Un membre de la Commission de gestion et des finances souligne le fait que l'hiver passé, des lumières s'allumaient au passage des voitures. Le Conseil communal explique qu'il y a des capteurs mal positionnés notamment à Chézard-Saint-Martin. Le travail consiste à identifier ceux-ci et analyser ce qui est possible de faire à moindre coût. Le Conseil communal nous confirme qu'il n'existe aucune participation aux frais de la part du canton. En effet, les routes peuvent être du ressort cantonal, mais pas ce qui les entoure.

Nous trouvons ce projet en adéquation avec nos responsabilités vis-à-vis de la population concernant la sécurité des usagers et usagers. Les membres de la Commission préavisent favorablement le rapport à l'unanimité. »



M. Filipe Dias (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de sécurité.

« La Commission de sécurité a voté favorablement dans son ensemble à ce projet. »

M. Brian Cuche (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Au nom du groupe PLR, nous souhaitons tout d'abord remercier le Conseil communal ainsi que l'ensemble des services communaux qui ont participé à l'élaboration de ce rapport. Le travail réalisé est conséquent, et les nombreuses analyses techniques, juridiques et sécuritaires qui ont été menées permettent aujourd'hui de disposer d'une vision claire de la situation. Comme chacun le sait, ce dossier trouve son origine dans la motion M24.005 que le groupe PLR-Le Centre avait déposée en juin 2024, afin d'obtenir le réaménagement des passages pour piétons supprimés dans le village du Pâquier.

Nous constatons que le rapport qui nous est présenté aujourd'hui ne répond pas strictement à la lettre de cette motion, puisque les trois passages demandés ne seront pas rétablis. En revanche, nous estimons qu'il en respecte le fond, à savoir améliorer durablement la sécurité des piétons. Au-delà du Pâquier, le Conseil communal a souhaité intégrer d'autres problématiques existantes dans plusieurs villages de notre commune.

Cette approche globale permettra d'améliorer la sécurité de nombreux usagers, notamment à Coffrane, Montmollin et Fontainemelon. Nous saluons cette volonté de traiter ces différentes situations de manière cohérente.

Concernant plus particulièrement Le Pâquier, nous nous réjouissons de la remise en service du passage pour piétons à l'entrée ouest du village. Celui-ci répond pleinement à un besoin identifié depuis plusieurs années. Nous relevons également avec satisfaction que pour l'entrée est du village, le Conseil communal a retenu une solution différente de celle proposée initialement. Le déplacement de la zone limitée à 50 km/h, combiné à la réalisation d'aménagements de modération du trafic, nous paraît constituer une réponse pertinente afin de sécuriser davantage cette entrée de localité depuis Les Bugnenets. Cette solution devrait naturellement inciter les automobilistes à réduire leur vitesse plus tôt et renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers.

Nous saluons également le choix du système d'éclairage retenu. Celui-ci concilie les impératifs de sécurité, les exigences légales et les objectifs de réduction de la consommation énergétique. Il présente, en outre, l'avantage de pouvoir être ajusté si l'expérience devait démontrer que certains réglages méritent d'être affinés. Cette souplesse permettra d'adapter le fonctionnement du système sans devoir engager de nouveaux investissements.

Enfin, nous invitons le Conseil communal à poursuivre le suivi des aménagements une fois réalisés. Il sera intéressant de vérifier dans les prochaines années que les mesures mises en œuvre atteignent pleinement leurs objectifs et, si nécessaire, d'apporter les adaptations utiles. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR soutiendra ce rapport ainsi que le crédit qui l'accompagne. »



Mme Magali Barblan (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a étudié avec intérêt le présent rapport et a pu constater avec satisfaction que grâce à la motion M24.005 concernant les passages piétons pour le village du Pâquier, la réflexion s'est élargie et a permis de soulever un questionnement autour de la sécurité qui a conduit à ce que d'autres situations villageoises soient prises en considération.

Le choix d'équiper les luminaires de dispositifs de détection de présence est particulièrement pertinent puisqu'il permet à la fois la sécurité des piétons, la nuit pour la faune sauvage et pour le sommeil des citoyens ainsi qu'une utilisation judicieuse et d'économie d'électricité.

La proposition de créer une chicane à l'entrée du Pâquier sera certainement plus efficace pour encourager à la modération de la vitesse et efficient de jour comme de nuit.

Le groupe socialiste acceptera l'arrêté et le classement de la motion M24.005 à l'unanimité. »

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Notre groupe a pris connaissance du rapport concernant quelques passages piétons dans la commune. Il reprend le rapport que notre Conseil avait renvoyé en commission il y aura un an demain soir. Le passage en commission n'aura pas changé grand-chose, si ce n'est le principe d'une extinction complète des passages piétons entre deux usagers, des mesures de bon sens que nous saluons.

Cependant, nous avons une petite critique sous forme de questions : aux amoureux des normes, d'où vient le niveau d'éclairage proposé de 50 à 60 % ? Il ne figure pas dans les normes officielles. Reste l'éternel problème de la responsabilité de la Commune en cas d'accident et non pas concernant la sécurité des piétons au cœur de la nuit, qui n'a jamais été démontrée.

Comme s'il n'avait toujours pas lu l'avis de droit qu'il avait lui-même demandé, le Conseil d'État persiste à prétendre que la Commune pourrait être coupable de négligence si les passages étaient éteints en cas d'accident. Nous avons interrogé le professeur Müller pour savoir si une Commune pourrait être excusée par un simple arrêté du Conseil communal, stipulant que, pour respecter la loi sur la protection de l'environnement, la Commune se réserve la liberté d'éteindre ses passages piétons en même temps que les rues. Il nous a répondu que ce n'était pas sa spécialité et nous a invité à prendre contact avec une autre professeure de droit à Neuchâtel. Cela a été fait depuis quelques mois, mais nous n'avons, pour l'instant, obtenu aucune réponse.

En attendant une réponse de principe, notre groupe reste partagé sur la question. Certains accepteront le crédit en reconnaissant le principe de l'extinction complète entre les passages des usagers. D'autres s'abstiendront ou refuseront, peinant à investir CHF 67'300 pour l'éclairage de trois passages piétons. Nous en avons une centaine dans la commune, sauf erreur, 68 plus précisément, cela risque de coûter cher si nous continuons. En effet, le Conseil fédéral a, au moins à deux reprises, répondu à des questions sur le sujet, répétant chaque fois qu'il n'y a aucune loi qui impose l'éclairage des passages piétons et que les communes n'ont aucune obligation.



Notre groupe reste sur sa faim concernant la centaine de lampadaires qui restent allumés toute la nuit pour l'éclairage permanent des passages piétons. Le Conseil communal a dit, sauf erreur, aux commissions qu'il allait faire des propositions, peut-il nous en dire plus ce soir ? Par exemple, s'il a l'intention de faire appel à un bureau indépendant de Groupe e SA, qui a manifestement de gros conflits d'intérêts ?

Le volet marquage des passages piétons ne pose pas trop de problème. Nous comprenons que la création, voire la suppression des passages piétons, reste délicate. Cette question a même suscité des discussions sur l'emplacement de certains passages jugés parfois dangereux, comme par exemple celui de la route de Neuchâtel, à la hauteur de Comble-Emine. Le Conseil communal a-t-il l'intention d'analyser la pertinence de l'ensemble des passages piétons dans la Commune ? »

M. Yves Tanner (UDC) fait part de la position du groupe UDC.

« Cette demande de crédit a retenu toute l'attention de notre parti. À certains endroits de notre commune, les passages pour piétons sont soit inexistants, soit mal placés, soit obsolètes d'où la nécessité de les remettre à l'ordre du jour.

Il s'agit des endroits suivants :

- *un passage piéton à Coffrane ;*
- *un passage piéton à Montmollin ;*
- *un passage piéton à Fontainemelon ;*
- *un passage piéton au Pâquier.*

De plus, à l'entrée est du Pâquier il est prévu de créer des décrochements horizontaux pour ralentir les véhicules avant le village. Il faudra cependant faire attention de ne pas trop resserrer la chaussée de façon à ne pas trop péjorer le passage des véhicules agricoles toujours plus large tout en pensant au croisement des gros châssis, en veillant à bien indiquer le véhicule prioritaire en cas de chaussée trop étroite, les batteuses et les ensileuses ont un empattement dépassant aisément les 3m50 de large. Les véhicules de déneigement se voient toujours plus contraints par toutes sortes de nouvelles constructions les empêchant d'agir correctement, tout comme les trains routiers.

Je souhaite également mentionner un autre problème, qui me semble important. La piste cyclable entre Dombresson et Chézard-Saint-Martin est mal conçue. Les piétons et les cyclistes doivent traverser la chaussée juste avant le dépôt de l'entreprise Botteron, alors qu'il aurait été possible de prévoir une traversée 100 à 200 mètres plus loin. Cela pose un problème de sécurité pour les piétons, car les lampadaires sont tous situés du côté sud de la chaussée. Les piétons n'ont donc plus de visibilité jusqu'à l'entrée du village, de plus, on sait pertinemment que bon nombre de manœuvres ont lieu au sein d'une entreprise de transport et qu'il n'est pas aisé de toujours devoir penser qu'il peut y avoir un piéton aux abords des véhicules en mouvement.



Nos ingénieurs devraient au minimum penser mieux, car c'est neuf et déjà problématique. Entre les investissements décrétés, les travaux effectués, les nombreuses erreurs faites, les problèmes à résoudre, démonter pour refaire, l'argent se volatilise.

À cause des nombreuses questions non résolues avec ce rétrécisseur de chaussée qui n'aurait pas dû être inclus dans ce dossier, notre parti risque bien de s'abstenir lors du vote de ce crédit. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Effectivement, j'ai entendu différentes questions sur la suite de ces lampadaires, de ces éclairages. Il faut savoir que maintenant, nous avons fait la demande pour Le Pâquier. Nous y avons adjoint des points je dirais litigieux. Prenons l'exemple de Coffrane d'un côté de la route, vous êtes sur un trottoir, ensuite vous devez traverser et il n'y a pas de passage piéton, puis, on ne peut pas continuer de l'autre côté. Ce sont des emplacements contestables. Prenez l'exemple de Montmollin, vous traversez la route, sur un passage piéton existant, et vous vous retrouvez nez à nez avec une voiture qui est au stop. Je pense que là aussi, c'est un emplacement urgent à régler.

Donc, on revient sur la conclusion. Je tiens à relever qu'à l'avenir, d'autres adaptations seront nécessaires en fonction de l'évolution de la législation et de l'arrivée de nouveaux flux piétonniers, des zones d'habitation et de quartiers qui se construisent sur ce territoire communal. Ce n'est donc pas une finalité. Ce que nous avons fait là, c'est vraiment pour régler des problèmes de sécurité routière, en particulier pour les piétons.

Revenons sur le 50 à 60 % qui a été demandé par le Groupe e SA, c'est calculé sur 100 %. J'explique : nous éteignons, ensuite nous augmentons à 50-60% sur les 100% et dès que la voiture ou le piéton est passé, cela redescend à zéro. »

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) demande un complément de réponse pour l'éclairage des autres passages piétons.

« Sur la question des autres éclairages, est-ce que vous avez l'intention de suivre le mouvement d'adaptation pour les autres passages piétons ? »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond de la manière suivante.

« Effectivement, ce n'est pas une finalité. Une fois ce problème réglé, nous n'oublierons évidemment pas le Val-de-Ruz. S'il y a des éléments intéressants à retravailler, il y aura aussi, comme je l'ai dit et écrit, des nouveaux quartiers, peut-être de nouveaux flux piétonniers par rapport à une école, à des salles de sports. Ce sera revu. Mandater un bureau d'études comme cela a été évoqué, ce n'est pas prévu aujourd'hui. Mais pourquoi pas ? »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour l'extinction nocturne et l'assainissement de passages pour piétons : accepté par 35 voix, contre 1 et 4 abstentions.



Vote du classement de la motion M24.005 – Pour d’avantage de sécurité, retour des passages pour piétons au Pâquier : accepté par 36 voix et 4 abstentions.

10. Motions et proposition

Néant.

11. Résolutions, interpellations et questions

11.1. Interpellation I26.007 – Parascolaire : concilier ambition et réalisme budgétaire

« Les comptes 2025 de notre commune mettent en évidence une forte augmentation des charges de personnel, expliquée en grande partie par la montée en puissance de l’accueil parascolaire.

Pour rappel, lors de la séance du Conseil général du 24 juin 2024, notre autorité a adopté le contre-projet du Conseil communal à l’initiative populaire « Accueil des enfants ». Ce texte a ancré le principe de « une demande, une place ». À l’époque, les charges annuelles nouvelles pour la Commune étaient estimées à CHF 451'000, et un crédit-cadre de CHF 1'300'000 avait été voté pour sa mise en œuvre.

À cette occasion, le groupe PLR avait rappelé l’importance d’une approche globale pour remédier à la pénurie de places. Celle-ci doit impérativement concilier les besoins des familles, les réalités financières de la Commune et la planification des infrastructures sur l’ensemble du territoire. Face à une initiative dont les coûts n’avaient pas été chiffrés, ce contre-projet représentait alors une voie plus prudente.

Suite à cette décision, selon les déclarations du conseiller communal responsable, une centaine de places devaient être créées en 2025 en optimisant le mobilier des locaux existants. Le second pic d’augmentation était, quant à lui, attendu pour 2027, une fois les projets de construction finalisés.

Depuis lors, le cadre légal a fortement évolué avec l’entrée en vigueur, le 1er août 2025, de la troisième révision de la Loi sur l’accueil des enfants (LAE 3). Cette réforme structurelle majeure modifie en profondeur l’accueil extra-familial, notamment à travers deux axes :

- le taux d’encadrement et le nombre de places : Elle vise un taux de couverture de 35% pour réduire les listes d’attente, ce qui impose de revoir à la hausse les effectifs professionnels au sein des structures ;
- les salaires et les conditions de travail : La LAE 3 introduit une nouvelle grille salariale de référence pour les éducateurs et intègre du temps de travail hors présence des enfants.



Parallèlement, concernant le projet de Modèle d'Accueil Extra-familial (MAE) dont la phase pilote (août 2024 - juillet 2027) a été suspendue début 2024 pour Val-de-Ruz- force est de constater que la mise en place d'un tel projet a un coût important- à celui-ci s'ajoutent désormais les surcoûts cumulés de la LAE 3 et du contre-projet communal.

Les autorités cantonales réfléchissent actuellement à la nécessité d'étendre la phase pilote au-delà de 2027 ou de relancer un nouveau cycle de test pour intégrer équitablement le financement des communes.

Par ailleurs, des inquiétudes ont été exprimées par les milieux associatifs locaux. La réquisition de locaux communaux au profit des accueils parascolaires restreint l'offre de salles disponibles à la location, ce qui complique sérieusement l'organisation d'événements associatifs.

Bien que le groupe PLR soutienne l'amélioration de l'accueil extra-familial et les mesures facilitant la conciliation entre vie familiale et professionnelle, nous sommes vivement préoccupés par la trajectoire financière actuelle et la hausse continue des coûts de fonctionnement.

Dans ce contexte de pression budgétaire, un état des lieux précis et transparent de la situation nous semble indispensable.

Dès lors, le groupe PLR pose les questions suivantes au Conseil communal :

- Mise en œuvre du contre-projet : Dans un contexte de nouvelles exigences cantonales, où en sommes-nous concrètement, en particulier concernant la création de nouveaux locaux ?

Le crédit-cadre pourra-t-il être respecté ?
- Capacité d'accueil : Où en est la création des 100 places prévues dans les locaux existants, et le calendrier fixé pour 2027 est-il toujours d'actualité ?
- Maîtrise financière : Comment le Conseil communal entend-il garantir la maîtrise budgétaire de l'accueil parascolaire face aux nouvelles exigences cantonales et communales ?
- Projet MAE : De quelle manière le Conseil communal entend-il poursuivre les discussions au sein du comité de pilotage du projet MAE ?

Afin de pouvoir analyser ces éléments, une réponse écrite est souhaitée.

Au nom du groupe PLR, Claudine Geiser. »

Mme Claudine Geiser (PS) ne tient pas à s'exprimer davantage, estimant que tout figure dans le document et laisse la parole au conseiller communal en charge du dicastère concerné.

M. Ahmed Muratovic (CC) informe l'assemblée qu'une réponse sera donnée lors de la séance du 26 octobre 2026.



11.2. Interpellation I26.008 – THAYS est à bout de souffle, que fait la commune ?

« Le programme THAYS de Médecins du Monde Suisse est un programme de prévention socio-sanitaire mandaté par le canton en faveur des travailleuses et travailleurs du sexe, actif dans notre canton depuis 2014. Selon l'article paru dans Arc Info le 06.06.2026, le programme est menacé, notamment par manque de financement et est sous-doté en ressources humaines°: <https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/programme-menace-a-neuchatel-si-nous-disparaissons-les-travailleuses-du-sexe-nauront-plus-de-porte-dentree-vers-les-soins-1501678>.

Ce programme accompagne 440 personnes chaque année et leur apporte une aide en matière de droit du travail afin de prévenir l'exploitation et les violences qui surviennent parfois dans ces professions. Il offre également un soutien, des services de dépistage et identifie les pratiques illégales, notamment en luttant contre les réseaux.

Si ce programme venait à être supprimé, les conditions de santé et de sécurité des travailleurs du sexe pourraient se détériorer considérablement. Je tiens également à souligner que la question n'est pas de savoir s'il faut ou non légaliser cette activité, qui se poursuivrait dans des conditions abominables malgré les interdictions (comme c'est le cas en Espagne, par exemple).

Le programme THAYS a vu son financement fédéral considérablement réduit et n'est désormais plus en mesure de financer les 1.7 EPT dont il a besoin.

Pourquoi incombe-t-il à notre municipalité de s'occuper de cette question ? Des études présentées par Maëlle Redois, coordinatrice au sein de THAYS, révèlent que 25 % des hommes interrogés ont eu recours aux services d'une travailleuse du sexe, au cours de leur vie et que 7 % d'entre eux y ont eu recours au cours de l'année précédant l'enquête.

La Commune a-t-elle l'intention d'assumer ses responsabilités en contribuant au maintien du programme ?

La Commune a-t-elle l'intention de porter cette question devant l'ACN afin de coordonner le soutien ?

Au nom du groupe Verts-Vert'libéral, M. Victor Tschopp. »

M. Victor Tschopp (Les Vert·e·s) complète son interpellation de la manière suivante.

« Le sujet que je vous propose d'aborder ce soir est un sujet difficile. Il faut commencer par écarter la question de la morale. Il faut écarter le débat de la défense des droits face à l'abolition. Il faut écarter la question de la légitimité du métier des travailleuses du sexe. Non pas que ces questions soient dignes d'intérêt, mais parce que ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Aujourd'hui, nous parlons de santé et de lutte contre l'exploitation.



L'association Médecins du Monde n'émet aucun jugement moral. Elle ne guide pas, elle accompagne, elle écoute et elle protège. Comme vous l'avez lu dans le développement, 25% des hommes ont eu recours aux services d'une travailleuse du sexe au cours de leur vie et 7% au cours de l'année précédant ce sondage. Nous sommes forcés de constater que le sujet ne peut pas être ignoré ou repoussé aux villes, mais qu'il concerne l'intégralité de la société.

Le contexte qui motive cette interpellation est le suivant : la Confédération, dans un programme d'austérité, a coupé les fonds nécessaires au bon fonctionnement de la structure, ce qui la condamne. Pourtant, il est essentiel que THAYS survive et pour cela, il faut que les Communes prennent le relais. C'est pourquoi, je demande au Conseil communal s'il compte combler ce manque et porter ce sujet à l'association des communes neuchâteloises afin de se coordonner pour conclure par une action efficace qui répartira les coûts. »

M. Anouk Arbona (CC) informe l'assemblée qu'une réponse sera donnée lors de la séance du 26 octobre 2026.

11.3. Q26.004 – Piscine d'Engollon : faut-il s'inquiéter de l'état des installations ?

« Des usagères et usagers de la piscine d'Engollon ont récemment constaté que la peinture de la pataugeoire s'écaille et que des particules de peinture se déposent sur la peau des enfants, où elles sont difficiles à enlever. Le Conseil communal a-t-il connaissance de cette situation ? Des analyses ont-elles été réalisées afin d'exclure tout risque pour la santé ? Quelles mesures sont prévues et dans quels délais pour remédier à ce problème ?

Par ailleurs, le plongeoir de 5 mètres est actuellement fermé. Pour quelles raisons et à quel horizon le Conseil communal prévoit-il sa réouverture ?

Yves Pessina »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond au nom du Conseil communal.

« C'est une situation qui nous a été remontée. Pour commencer avec la pataugeoire, il s'agit d'un problème lié aux conditions climatiques actuelles. Il n'y a pas de mise en danger de la santé grâce à l'utilisation de produits spécifiques.

Cependant, il y a une réaction entre la peinture du béton qui s'effrite, un chaud extrême et la crème solaire qui désagrège la peinture. À préciser qu'il n'a jamais fait autant chaud sur une si longue période. Cela devrait être résolu avec un retour à des températures normales de saison. Le personnel de la piscine suit de près ce problème. À l'avenir, ce type d'incident ne devrait plus se produire grâce à la création d'infrastructures en inox, dont également la pataugeoire.

En ce qui concerne le plongeoir des cinq mètres, il y a eu une forte carbonatation durant l'hiver et ce printemps. Nous avons donc été contraints de le fermer pour des raisons sécuritaires, à la suite d'un rapport d'expertise réalisé par un ingénieur-conseil.



Celui-ci a recommandé de l'interdire au public. Les autres infrastructures, notamment le plongeoir des trois mètres, restent opérationnelles. Une réévaluation sera effectuée par cet ingénieur à la fin de l'année pour déterminer la suite à donner.

Enfin, pour parler de la piscine en général, il est intéressant de noter que la fréquentation va de 1'200 à 2'050 entrées par jour. Ce qui nous amènera très probablement à une année 2026 record. »

12. Communications du Conseil communal

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Comme vous avez pu le constater, la salle dédiée aux séances du Conseil général a été déplacée à la salle de spectacle de Dombresson. Légalement, la salle de La Rebatte ne permettait plus de respecter les exigences des directives cantonales en matière de sécurité, qui imposent de disposer de deux sorties de secours pour une salle accueillant plus de 50 personnes. Cela ne correspondait plus à la salle de La Rebatte, notamment en tenant compte des membres de l'administration communale, de la presse, du public et des conseillers généraux et communaux. Les diverses vérifications et le choix d'une nouvelle salle nous amènent donc à nous retrouver à l'avenir dans cet espace.

Je rappelle la sortie du Conseil général qui aura lieu le samedi 22 août 2026. Le rendez-vous est fixé à 09h00 à l'Hôtel de La Vue-des-Alpes. L'invitation officielle ainsi que le programme détaillé vous parviendront ultérieurement.

Concernant le plan canicule, la Commune a procédé à 1'600 envois aux habitants de plus de 70 ans domiciliés sur notre territoire. Parmi eux, 46 téléphones inscrits, ce qui peut aussi inclure des couples, ont été appelés depuis le déclenchement de la dernière canicule le 18 juin, à raison d'un appel tous les deux jours. Ce dispositif s'arrêtera ce soir selon les directives du médecin cantonal. Ce plan pourra être reconduit sur les directives cantonales en cas de nécessité. À relever que la population nous a vivement remercié pour cette action et a apprécié l'initiative de la Commune. »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Un plan canicule s'appliquait également pour les écoles. Comme vous avez peut-être pu le voir dans les médias, les écoles ont reçu des directives cantonales basées sur quatre niveaux de canicule, avec des mesures à appliquer selon les niveaux dans les différentes écoles et classes.

À Val-de-Ruz, les niveaux étaient compris entre trois et quatre. Cela dépendait de la situation spécifique des établissements. Cette diversité de situation impliquait des adaptations sur mesure. Certains élèves ont été emmenés en forêt, d'autres ont pu suivre des cours dans la cour d'école, lorsque l'aménagement le permettait. En fin de semaine dernière, il a été autorisé que les enfants restent à la maison pour la plupart des collèves le jeudi et le vendredi après-midi. Cependant, cette mesure n'était pas obligatoire, afin de tenir compte des contraintes d'organisation familiale. En effet, il n'était pas possible d'annoncer à court terme aux familles de garder les enfants chez elles, d'autant plus qu'il ne fait pas toujours plus frais à la maison.



Un cortège a été repoussé, et certaines manifestations scolaires ont été ajustées. Les mesures ont été prises au cas par cas en fonction des organisations scolaires. Quoi qu'il en soit, ces épisodes de canicule, qui se répètent et se répèteront probablement dans le futur, nous poussent à réfléchir à l'avenir des écoles en termes d'assainissement et sur l'utilisation des cours d'école. Est-ce que ces espaces pourraient devenir des lieux où l'on donne des leçons, ou encore organiser des activités en forêt ? Nous avons la chance d'avoir de belles forêts à proximité de la plupart des établissements.

Plus largement, des débats devront avoir lieu au niveau cantonal, voire fédéral, concernant les horaires scolaires, les vacances et leur durée en été. Ces sujets ont déjà été évoqués au niveau cantonal, et les débats suivront.

Le deuxième point de communication traite du parascolaire. Comme vous l'avez peut-être vu dans le journal Val-de-Ruz Info, le service du parascolaire a été déplacé à La Fontenelle. Ce choix a été fait pour des raisons d'efficacité et de communication entre les services, afin de favoriser des synergies, notamment en termes de transport et de communication entre les structures. C'est une première au niveau cantonal. Ce projet fait partie d'une initiative de centralisation au sein de la commune.

Toujours concernant le parascolaire, et à compter de la prochaine rentrée, il y aura une proposition pour accueillir les élèves du Pâquier pour la pause de midi. Ces élèves seront transportés sur un site à Dombresson, avec une organisation prévue pour ce transfert. Cela a été planifié pour que les élèves disposent d'assez de temps sur leur pause, y compris pour manger et se reposer.

Par ailleurs, toutes les places pour les repas de midi ont été regroupées dans des structures privées, et non plus communales, afin de simplifier la gestion pour les familles. Ainsi, un enfant ne passera plus sa pause déjeuner dans une structure communale un jour et dans une structure privée un autre jour. Cela simplifie également l'organisation des familles. Cette réorganisation a nécessité des ajustements. Certaines associations locales ont dû changer de locaux ou revoir leurs horaires. Ces changements ont été accompagnés par la Commune.

Pour terminer, nous avons enregistré environ 650 demandes pour le parascolaire, que ce soit pour le matin, le midi ou l'après-midi. Sur ces 650 demandes, seuls trois enfants ne disposent pas encore d'une place. Je tiens à vous rassurer : tout sera mis en œuvre pour leur en trouver une rapidement.

Ce sera sur le site de Cernier, des contacts sont déjà en cours. Ce qui fait que pour cette rentrée scolaire, on pourrait déjà dire que nous avons appliqué « une demande, une place » pour le parascolaire.

L'ambition du contre-projet, c'était au mieux 2027, donc cette année scolaire, c'est possible. Ça ne veut pas dire que ce sera possible pour toutes les autres années scolaires. Cela dépendra des demandes en fonction des lieux. Pour cela, il faudra peut-être des investissements afin de pouvoir pérenniser cela, mais on reviendra vers vous avec des chiffres plus précis. »



M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« ECHO est mort, vive GECO ! C'est comme ça que ça se prononce, paraît-il. Je souhaite, en ma qualité de responsable des finances, mais aussi de l'informatique, vous rendre attentifs à la communication. Bien sûr, vous avez reçu le portail pour les commissions, essentiellement parce que pour les séances comme ce soir, les documents sont publics, on peut tricher en allant sur le site communal ouvert au public pour avoir les documents, mais vous devrez changer de portail. C'est désormais GECO et non plus ECHO. Vous avez reçu un courriel avec le lien. En principe, votre nom de login reste le même, il faut juste vous créer un nouveau mot de passe.

Mais surtout, je souhaite vous rendre attentifs au fait qu'il y a deux soirées de formation en ligne, de 19h30 à 20h30, le lundi 24 et le mercredi 26 août 2026. Si vous pouviez réserver l'une de ces deux dates et vous inscrire auprès du secrétariat de la chancellerie, afin que l'on puisse aller de l'avant et vous faire cette petite introduction en ligne. En principe, le fonctionnement des deux plateformes est très similaire, mais il vaut toujours mieux faire un petit test accompagné de quelqu'un. Si vous avez des questions, des incertitudes, ou si tout à coup l'utilisation de l'interface ne vous est pas claire, l'accompagnement pourra vous aider. Alors, faites bon accueil à GECO, s'il vous plaît. »

Le président remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats.

La séance est levée à 20h33.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

P. Lardon

C. Ortega